

# 08

## R A P P O R T

**OBJET : RÉAMÉNAGEMENT DES RUES DE BAGATELLE ET LOUIS BERTRAND (1<sup>ère</sup> PHASE)**

Le Plan Local d'Urbanisme prévoit divers alignements rue de Bagatelle, car cette voie étroite ne dispose pas de trottoirs adaptés.

A l'angle des rues de Bagatelle et Louis Bertrand, la Société RIZZON a construit un groupe de sept immeubles, prenant en compte les alignements souhaités.

C'est pourquoi il est envisagé une première phase de travaux au droit de cette opération immobilière.

Par ailleurs, la proximité avec le groupe scolaire Les Quatre Bornes impose d'améliorer la sécurité des piétons.

Il est donc envisagé :

- de réaliser un trottoir confortable (2,40 m),
- de créer une plate-forme surélevée à l'angle des deux rues, ainsi qu'un ralentisseur en partie centrale,
- d'aménager 12 places de stationnement supplémentaires, en y intégrant la plantation de 6 arbres,
- d'enfouir les réseaux et de rénover l'éclairage public.

Le coût de cette première phase de travaux est estimé à 300 000 € TTC inscrits au programme d'investissement de l'exercice en cours.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider la réalisation de ces travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à utiliser les marchés à commandes en cours pour ce type de travaux, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,
- de solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

d'où la motion suivante :

## **M O T I O N**

**OBJET : RÉAMÉNAGEMENT DES RUES DE BAGATELLE ET LOUIS BERTRAND (1<sup>ère</sup> PHASE)**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU le projet global d'alignement prévu rue de Bagatelle au P.L.U.,

VU le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,

**DÉCIDE** de réaliser les travaux de réaménagement des rues de Bagatelle et Louis Bertrand en tenant compte des alignements. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Metz et le coût de l'opération est estimé à 300 000 € TTC inscrits au programme d'investissement 2009,

**CONFIE** la réalisation des travaux aux entreprises titulaires des marchés en cours :

- Jean LEFEBVRE Lorraine, marché n° 070059 pour les travaux de voirie
- SPIE, marché n° 060076 pour les travaux d'éclairage public
- KEIP, marché n° 070057 pour les travaux d'espaces verts

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

**SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

**ORDONNE** les inscriptions budgétaires sur le budget de l'exercice concerné.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Jacques TRON.